

DECISION TARIFAIRE ARS / DT88 N°2017-0304  
PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2017 DE  
M.A.S. DE L'HL DE BRUYERES L'AVISON- 880007943

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'ARS Grand Est, à compter du 1er janvier 2017 ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée territoriale des Vosges en date du 05/01/2017;
- VU l'arrêté en date du 18/11/2015 autorisant la création de la structure MAS dénommée MAS DE L'HL DE BRUYERES DE L'AVISON (880007943) sise 16 RUE DE L'HOPITAL, 88600, BRUYERES; et gérée par l'entité dénommée HOPITAL LOCAL DE BRUYERES (880780259) ;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée MAS DE L'HL DE BRUYERES DE L'AVISON – 880007943 sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	<b>Groupe I</b>	125 250,00 €	941 216,25 €
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante		
	<i>dont non reductibles</i>		
	<b>Groupe II</b>	759 673,10 €	
	Dépenses afférentes au personnel		
	<i>dont non reductibles</i>		
	<b>Groupe III</b>	56 293,15 €	
Dépenses afférentes à la structure			
<i>dont non reductibles</i>			
Reprise de déficit			
Recettes	<b>Groupe I</b>	885 776,25 €	941 216,25 €
	Produits de la tarification		
	<i>dont non reductibles</i>		
	<b>Groupe II</b>	55 440,00 €	
	Forfaits journaliers	55 440,00 €	
	Autres participations des usagers		
	Autres produits relatifs à l'exploitation		
<b>Groupe III</b>			
Produits financiers et produits non encaissables			
Reprise d'excédent	0,00 €		

Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2017, la tarification des prestations de la structure dénommée MAS DE L'HL DE BRUYERES DE L'AVISON – 880007943 est fixée comme suit, à compter du 01/04/2017 ;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE
Internat	287.59

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « HOPITAL LOCAL DE BRUYERES » (880780259) et à la structure dénommée MAS DE L'HL DE BRUYERES DE L'AVISON (880007943).

Fait à Epinal, le 18 AVR. 2017

P/ Le Directeur Général de l'ARS Grand-Est  
Et par délégation,  
La Déléguée Départementale  
Valérie BIGENHÔ-POET